

<b>Agir en faveur de l'emploi et des entreprises</b>	<b>P1</b>
<b>Accompagner les talents et les ambitions collectives</b>	<b>E400</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants,

**VU** le Code de l'Éducation et notamment les articles L214-2, L216-11, L821-1,

**VU** le Code du travail et notamment l'article L6111-3,

**VU** le Code de la Recherche,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

**VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional le 19 octobre 2023,

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget Primitif 2024 d'une dotation de 5 100 000 € en autorisations de programme, de 9 530 000 € en autorisations d'engagement, de 6 812 600 € en crédits de paiement d'investissement et de 7 882 300 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme " E400 - Accompagner les talents et les ambitions collectives " ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 25 000 € en accompagnement des projets d'associations étudiantes dans le cadre du règlement d'intervention IMPULSION.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 2 900 000 € en accompagnement de la mobilité internationale étudiante dans le cadre du règlement d'intervention ENVOLEO ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 10 000 € pour financer des actions de communication adaptées et des outils ciblés à destination des bénéficiaires potentiels du dispositif ENVOLEO ;

D'APPROUVER

la feuille de route en faveur de l'entrepreneuriat étudiant 2024-2027 présentée en annexe 1.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire de 30 000 € en accompagnement des projets des établissements relatifs à l'internationalisation de leurs formations (création de masters européens ou élaboration de stratégie internationale) (dossier-père n°2021\_°1562).

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Eléonore REVEL

Cette élue ne prend pas part au vote : Patricia MAUSSION.

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs